

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/42  
10 novembre 2001

(01-5664)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Déclaration de S.E. M. Peter Brno  
Secrétaire d'État du Ministère de l'économie

J'aimerais, au nom de la République slovaque, remercier Son Altesse l'Émir Hamad Al Khalifa Al Thani et le gouvernement du Qatar d'accueillir cette quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC et de nous offrir la possibilité de visiter la charmante ville de Doha.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant tout à fait décisif, non seulement pour le système commercial multilatéral mais également pour la croissance économique future du monde entier. Nous sommes tous venus ici avec un but commun, celui de prendre des décisions importantes. Des mesures audacieuses doivent être prises pour renverser la tendance négative actuelle de l'économie mondiale et pour stimuler plus avant le développement durable. Compte tenu des graves événements récents, c'est là un besoin d'autant plus urgent. Malgré l'état de choc dans lequel nous nous trouvons et en dépit de notre tristesse profonde, il est impératif de persévérer et de poursuivre notre vie quotidienne afin d'édifier un avenir meilleur pour tous.

L'histoire nous montre que le commerce international a considérablement contribué au développement durable. Nous avons été les témoins d'une profonde mutation de la structure et de l'environnement global des échanges. Le système fondé sur les règles de l'Organisation mondiale du commerce a joué un rôle crucial à cet égard, en définissant un cadre dans lequel s'inscrivent les relations commerciales multilatérales. Dans ce contexte, nos efforts devraient se concentrer sur le renforcement de l'interaction entre le système commercial et les économies nationales. Par ce biais, nous pourrions mieux répondre à la question de savoir comment intégrer davantage les pays ayant des niveaux de développement différents dans le système commercial multilatéral, et comment garantir une meilleure répartition entre ces pays des effets positifs de la libéralisation du commerce.

Nous estimons que le lancement d'un nouveau cycle de négociations sera le moyen le plus adapté pour relever ces défis. Le programme devrait en être équilibré, visant à améliorer encore l'accès aux marchés pour les biens et les services, à développer et à consolider plus avant les règles commerciales ainsi qu'à examiner les autres questions liées au commerce.

Nous espérons que le nouveau cycle contribuera non seulement à atténuer les différences qui existent encore entre les divers régimes de politique commerciale des Membres de l'OMC, mais également à mettre en place un système commercial multilatéral bien organisé et équilibré, mieux équipé pour relever les défis de l'économie mondiale.

Pour qu'un nouveau cycle soit couronné de succès et aboutisse à des résultats mutuellement acceptés par tous, nous sommes résolument favorables à une méthode de travail ouverte et transparente durant les négociations. Ce n'est qu'en instaurant un dialogue ouvert et transparent entre les Membres de l'OMC que nous pourrions parvenir à mieux comprendre comment faire face aux problèmes auxquels nous nous heurtons.

Nous aimerions réaffirmer notre soutien en faveur d'une meilleure intégration des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, dans le système commercial multilatéral. Nous reconnaissons pleinement combien il est important que les questions relatives à la mise en œuvre soient adéquatement prises en compte dans notre décision.

La République slovaque a toujours adopté un régime commercial très ouvert et libéral, le commerce extérieur jouant un rôle très important dans notre économie nationale. C'est la raison principale pour laquelle nous appuyons résolument, dans le cadre du nouveau cycle, le renforcement du système commercial multilatéral de l'OMC fondé sur des règles, la libéralisation accrue des échanges, l'examen de l'interaction de plus en plus profonde du commerce et des questions et politiques s'y rapportant.

S'agissant de la libéralisation accrue de l'accès aux marchés, l'agriculture est l'un des domaines cruciaux dans lequel il nous faut dégager un consensus acceptable pour chacun d'entre nous. Nous sommes fermement résolus à réaliser les objectifs de l'Accord sur l'agriculture. Au cours du processus de libéralisation, il est très important de ne pas sous-estimer les difficultés auxquelles se heurtent les pays qui transforment leur agriculture en secteur entièrement commercial de leur économie. À cet égard, nous aimerions souligner la nécessité de tenir dûment compte de ce qui a déjà été fait en matière de mise en œuvre des engagements de réduction, et des effets de celle-ci, ainsi que des préoccupations autres que commerciales découlant de la spécificité du secteur agricole. L'amélioration de l'accès aux marchés et une réduction substantielle de toutes les formes de soutien revêtent pour nous un intérêt vital.

La libéralisation de l'accès aux marchés ne sera pas complète sans une libéralisation accrue du commerce des produits non agricoles. Ce faisant, la gamme des produits visés doit être complète, sans exclusion *a priori*, et avoir pour objet une réduction substantielle des droits de douane pour parvenir à un accès aux marchés amélioré et équilibré pour tous. La République slovaque est convaincue que ce but peut être atteint moyennant l'harmonisation des tarifs douaniers, l'élimination des crêtes tarifaires et la réduction de la progressivité des droits. Il est également nécessaire de réduire la portée des obstacles non tarifaires ayant des effets de restriction ou de distorsion sur les échanges.

Parallèlement à la libéralisation dans le domaine de l'accès aux marchés des biens, nous attachons une grande importance à la libéralisation accrue du commerce des services. Nous sommes satisfaits des travaux déjà effectués durant les négociations au titre de l'article XIX de l'AGCS, reconnaissant également qu'il reste encore bien des questions à résoudre concernant les secteurs, les questions horizontales ainsi que les nouvelles règles dans le domaine des mesures de sauvegarde applicables au commerce des services. Nous aimerions réaffirmer notre plein soutien à la poursuite du processus de négociation dans le cadre duquel les avantages de la libéralisation autonome seront adéquatement pris en compte.

S'agissant de la promotion du développement durable, nous notons l'importance croissante de la mise en œuvre de politiques commerciales et environnementales complémentaires. Des considérations environnementales devraient être prises en compte tout au long du processus des négociations futures dans le cadre du nouveau cycle.

Nous estimons que les négociations sur la poursuite de la libéralisation de l'accès aux marchés devraient être appuyées par le lancement de négociations sur les questions de Singapour – le commerce et l'investissement, la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges, en privilégiant la mise en place d'un cadre réglementaire multilatéral dans ce domaine.

Nous sommes également favorables au démarrage du travail d'analyse axé sur les questions se rapportant au commerce des petites économies, au commerce et à la dette et au commerce et aux

finances, au commerce et au transfert de technologie ainsi qu'à la poursuite du programme de travail sur le commerce électronique. Nous estimons que ce sont là des questions importantes pour favoriser une meilleure participation des Membres de l'OMC au système commercial multilatéral.

En conclusion, nous sommes tous d'avis qu'à l'occasion de la présente Conférence ministérielle, nous devrions tous faire preuve de notre sens des responsabilités communes, de sagesse politique, de pragmatisme et de détermination pour parvenir à des résultats fructueux qui renforceront et amélioreront encore le système commercial multilatéral et entraîneront des avantages pour tous les pays Membres. Ma délégation est résolue à dûment œuvrer pour atteindre ce but.

Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la République populaire de Chine et au Taipei chinois au sein de l'OMC.

---